

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2018	
Date de la convocation : 06/04/2018	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 12 Nombre de procuration : 3
L'an deux mille dix-huit le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. COUTANT Alain, M. HOUSSIER Christian, M. THEZARD Jean-Claude, Mme SABOURIN Annick, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : Mme TISSERAND Sonia	Absent(s) excusé(s) : M. PIGNON Fabrice donne pouvoir à M HOUSSIER Christian, Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à Mme SABOURIN Annick, Mme LEMAY Christelle donne pouvoir à Mme TISSERAND Sonia, Mme SONG Sylvie, Mme PATEDOYE Sophie, M. RONDARD Jean-Michel

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 9 mars 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (D14.2018)

Les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christophe MORIN, Maire ; Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du Budget Principal et des Budgets annexes de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, pour le Budget Principal et les Budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Thébault, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Christophe MORIN, Maire, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

– Budget Principal (D15.2018)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	76 515.24			581 957.91	76 515.24	581 957.91
Opérations de l'exercice	704 883.13	677 660.51	550 773.95	617 750.97	1 255 657.08	1 295 411.48
TOTAL	781 398.37	677 660.51	550 773.95	1 199 708.88	1 332 172.32	1 877 369.39
Résultats de clôture	781 398.37	677 660.51	550 773.95	1 199 708.88	1 332 172.32	1 877 369.39
Restes à réaliser	125 080.00	150 400.00			125 080.00	150 400.00
TOTAL CUMULE	906 478.37	828 060.51	550 773.95	1 199 708.88	1 457 252.32	2 027 769.39
RESULTATS DEFINITIFS	78 417.86			648 934.93		570 517.07

– Budget Commerces (D16.2018)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	17 858.69			555.04	17 858.69	555.04
Opérations de l'exercice	88 412.81	88 708.69	10 833.44	28 881.74	99 246.25	117 590.43
TOTAL	106 271.50	88 708.69	10 833.44	29 436.78	117 104.94	118 145.47
Résultats de clôture	106 271.50	88 708.69	10 833.44	29 436.78	117 104.94	118 145.47
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	106 271.50	88 708.69	10 833.44	29 436.78	117 104.94	118 145.47
RESULTATS DEFINITIFS	17 562.81			18 603.34		1 040.53

– Budget Lotissement (D17.2018)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	175 180.48		79 047.58		254 228.06	
Opérations de l'exercice	274 496.04	375 180.48	380 860.48	334 799.38	655 356.52	709 979.86
TOTAL	449 676.52	375 180.48	459 908.06	334 799.38	909 584.58	709 979.86
Résultats de clôture	449 676.52	375 180.48	459 908.06	334 799.38	909 584.58	709 979.86
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	449 676.52	375 180.48	459 908.06	334 799.38	909 584.58	709 979.86
RESULTATS DEFINITIFS	74 496.04		125 108.68		199 604.72	

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Adopte à l'unanimité les résultats des Comptes Administratifs 2017 tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement apparaissant à la clôture des exercices 2017.

Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2017, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture des budgets de l'exercice 2017 comme suit :

- Budget Principal (D18.2018) pour 648 934.93 euros :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	570 517.07 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	78 417.86 €

- Budget Commerces (D19.2018) pour 18 603.34 euros :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 040.53 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	17 562.81 €

- Budget Lotissement n°6 (D20.2018) pour 125 108.68 euros

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	D 002	Déficit de fonctionnement reporté	125 108.68 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2018 (D21.2018)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition 2018 pour un produit fiscal attendu de 231 075 euros.

- Taxe d'habitation : 10.37
- Taxe foncière (bâti) : 8.04
- Taxe foncière (non bâti): 49.16

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2018,

Vu les projets de budgets primitifs présentés pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs arrêtés comme suit :

- Budget Principal (D22.2018)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 163 381.07	1 163.381.07
Section d'investissement	1 018 975.86	1 018 975.86
TOTAL	2 182 356.93	2 182 356.93

- Budget Commerces (D23.2018)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 240.53	29 240.53
Section d'investissement	36 563.81	36 563.81
TOTAL	65 804.34	65 804.34

- Budget Lotissement n°6 (D24.2018)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	410 804.72	410 804.72
Section d'investissement	511 372.27	511 372.27
TOTAL	922 176.99	922 176.99

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement

DECISION DE PRET CREDIT RELAIS – LOTISSEMENT COMMUNAL N°6 (D25.2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la réalisation à la CAISSE d'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de cent trente mille euros (130 000,00 €) destiné à préfinancer les cinq parcelles du lotissement communal n°6 dans l'attente de leur vente.

Prêt relais :

Durée : 3 ans

Montant : 130 000 euros

Taux fixe : 0.80 %

Paiement des intérêts : annuellement

Remboursement du capital : in fine

Commission d'engagement : 250 euros

Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel, à toute date, sans indemnité, moyennant un préavis contractuel

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE d'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

FACTURATION FOURRIERE (D26.2018)

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé le Conseil qu'un chien errant – signalé à maintes reprises – avait été capturé et emmené à la fourrière de Parthenay. Il avait précisé que la Commune avait reçu une facture de 204.77 euros.

Le propriétaire de l'animal étant connu, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui refacturer cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de facturer la somme de 204.77 euros au propriétaire domicilié à Viennay et autorise Monsieur le Maire à établir le titre de recettes correspondant.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX AFFECTÉS A L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES RENOUVELLEMENT ET AVENANT N°2 (D27.2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5214-16-1, autorisant les Communauté de communes et leurs Communes membres à conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2016 approuvant les termes de la convention de prestations de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2016 approuvant les termes de l'avenant n°1 à ladite convention,

Considérant qu'il y a lieu de compléter l'article 3-3 de la convention comme suit « *un rapport annuel des interventions sera établi. Pour rappel, ces interventions internes n'ont pas fait l'objet d'une prise en compte dans le cadre des attributions de compensation, à la demande des communes* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de prestations de services à titre gratuit ainsi que le renouvellement de celle-ci,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DEVIS TRAVAUX

Réfection toiture église (D28.2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de refaire une partie de la toiture de l'église et présente les devis concernant les travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à l'entreprise TROGNON la réfection des 114 m² de toiture pour un montant de 18 300 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Le devis de l'entreprise COLAS concernant les travaux d'emplois partiels au point à temps automatique est également validé par le Conseil pour un montant de 924 euros TTC la tonne de PATA.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal souhaite maintenir l'animation ludique sur le stade lors de la fête communale qui se déroulera le 21 juillet prochain. Le devis de l'entreprise Passion Jeux (maquillage, jeux et structure gonflable) est donc validé pour un montant de 1 068 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Emargements des membres du Conseil Municipal			
MORIN Christophe, Maire			
SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe	absente excusée	FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint	
THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint		BIRAUD Annie	
RONDARD Jean-Michel	absent excusé	HOUSIER Christian	
BONNEAU Marie-France	absente excusée	SABOURIN Annick	
COUTANT Alain		THEZARD Jean-Claude	
TISSERAND Sonia		LEMAY Christelle	absente excusée
PIGNON Fabrice	absent excusé	PATEDOYE Sophie	absente excusée